

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Conseil Communautaire

Installation d'un nouveau délégué – FONTAINE-RAOUL

OBJET : Conseil Communautaire

Installation d'un nouveau délégué – FONTAINE-RAOUL

En raison du décès de Monsieur Emile THIOLAT, qui représentait auparavant la commune de FONTAINE-RAOUL en tant que délégué suppléant, le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité d'installer un nouveau délégué suppléant représentant la commune de FONTAINE-RAOUL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'installer Monsieur Frédéric CALLU comme délégué suppléant au sein du conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmental Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

Gratification de stage

OBJET : Personnel CPHV

Gratification de stage

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10 ;

VU le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 ;

VU le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

VU le Code du Travail ;

VU le Code de l'Education ;

Le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le Président précise que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une rémunération ou d'une gratification selon le montant attribué et que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Ils bénéficient d'une contrepartie financière à l'occasion d'un stage d'une durée minimale de deux mois. Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire est accordé en contrepartie des services effectivement rendus à la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'instituer le principe du versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la Communauté du Perche & Haut Vendômois dans les conditions suivantes lorsque la présence du stagiaire est supérieure à deux mois :
 - la gratification stagiaire est calculée sur la base de 15% du taux horaire de la sécurité sociale, qui au 1^{er} janvier 2024 est à 29 €, soit 4,35 € par heure ;
 - pour le calcul de la présence du stagiaire, 1 mois correspond à une présence effective de 21 jours à 7 heures par jour, soit 147 heures.
- **DECIDE** d'autoriser le Président à signer les conventions de stage et tous documents afférents à l'accueil d'un stagiaire,
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,
- **DECIDE** que le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe à une entreprise

de vente automatique de produits locaux à Moisy



OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe à une entreprise de vente automatique de produits locaux à Moisy

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société EI CHESNEAU – 41160 MOISY dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société EI CHESNEAU – 41160 MOISY dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'installation d'un kiosque automatique dédié à la vente de produits locaux pour un montant de 18 273,56 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société EI CHESNEAU – 41160 MOISY dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'installation d'un kiosque automatique dédié à la vente de produits locaux pour un montant de 18 273,56 € HT,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de vérifier en 2024 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

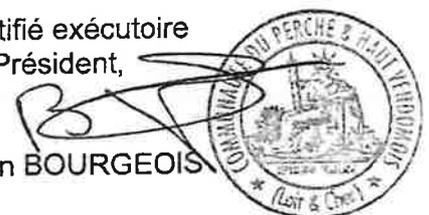
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignéres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe à un

bureau d'études à Chauvigny-du-Perche

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe à un
bureau d'études à Chauvigny-du-Perche

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société DIAG DU PERCHE – 41270 CHAUVIGNY-DU-PERCHE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société DIAG DU PERCHE – 41270 CHAUVIGNY-DU-PERCHE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériels de diagnostics, de supports de communication et d'un coffre-fort pour un montant de 18 502,42 € HT.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société DIAG DU PERCHE – 41270 CHAUVIGNY-DU-PERCHE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'acquisition de matériels de diagnostics, de supports de communication et d'un coffre-fort pour un montant de 18 502,42 € HT,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de vérifier en 2024 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements se vérifient dans les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicitée auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaients présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièeres Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaients absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Restaurant à Droué

Demande d'étude de marché – Chambre de Commerce et d'Industrie

0503

OBJET : Développement Economique

Restaurant à Droué

Demande d'étude de marché – Chambre de Commerce et d'Industrie

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 041-200040772-20240603-2024DELIB092-DE



Le Président indique aux membres du conseil communautaire que les gérants du restaurant « Café de la Place », situé au 4 place de la République – 41270 Droué, prendront leur retraite dans un délai d'un ou deux ans.

Il convient donc de réfléchir à l'intérêt et la faisabilité du maintien de l'activité de ce commerce de proximité, d'autant qu'il s'agit du seul restaurant existant actuellement sur la commune de Droué, alors que celle-ci compte plus de 1 000 habitants et accueille de nombreuses entreprises.

C'est pourquoi le Président propose aux membres du conseil communautaire d'effectuer une étude de marché permettant d'évaluer le contexte économique et de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'effectuer une étude de marché pour évaluer l'intérêt et la faisabilité d'une reprise du restaurant « Café de la Place » situé au 4 Place de la République – 41270 Droué,
- **CHARGE** le Président de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher pour réaliser cette étude de marché,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvolle Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 9

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Restaurant à Saint-Jean Froidmentel

Demande d'étude de marché – Chambre de Commerce et d'Industrie

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le 01/07/2024

ID : 041-200040772-20240603-2024DELIB093-DE

OBJET : Développement Economique

Restaurant à Saint-Jean Froidmentel

Demande d'étude de marché – Chambre de Commerce et d'Industrie

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Votants : 31

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 9

Au titre de sa compétence « Développement Economique », la Communauté du Perche & Haut Vendômois souhaite mesurer le potentiel économique du restaurant « le Petit Saint-Jean » situé sur la commune de Saint-Jean Froidmentel.

Pour ce faire, le Président propose aux membres du conseil communautaire d'effectuer une étude de marché et de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'effectuer une étude de marché pour le potentiel économique du restaurant « Le Petit Saint-Jean » situé au 5 place Louis Courteaux – 41160 SAINT-JEAN FROIDMENTEL,
- **CHARGE** le Président de solliciter un devis auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher pour réaliser cette étude de marché,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvyonne Alain Brunet	

Étaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : GEMAPI

Modification des statuts du syndicat

OBJET : GEMAPI

Modification des statuts du syndicat

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Rivières des Collines du Perche et rappelle que la Communauté du Perche & Haut Vendômois adhère à ce syndicat de rivière qui couvre notamment le territoire de la commune de LA CHAPELLE-VICOMTESSE.

Cette modification porte sur les points suivants :

- **Article 4 : Durée et Siège Social** : Le siège du syndicat est fixé à la Communauté de Communes des Collines du Perche, 36 rue Gheerbrant, 41170 MONDOUBLEAU.
- **Article 5 : Comité syndical** : Le syndicat est administré par un comité syndical, placé sous la présidence de son Président et composé de délégués élus soit parmi les membres de l'organe délibérant des EPCI membres soit parmi les conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI dans les conditions prévues aux articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- **Article 6 : Clé de répartition** : La contribution des communautés adhérentes aux dépenses engagées par le syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences, est répartie suivant le rapport des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées de chaque EPCI membre. La participation peut être révisée à la demande d'un EPCI membre ou du syndicat mixte. Les Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées se sont appuyées sur les règles de calcul appliquées dans les syndicats intercommunaux de rivières de la Grenne et du Couëtron existant avant 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Rivières des Collines du Perche,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie à Fréteval accueillera deux séances de sieste musicale et littéraire « Le pli de la voix » le samedi 23 novembre 2024 à 15h00 et 16h30.

Le coût du spectacle est de 1 578,96 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2024 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser deux séances de sieste musicale et littéraire « Le pli de la voix » à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval le samedi 23 novembre 2024 à 15h00 et 16h30,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

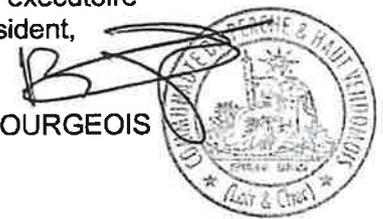
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Trassard', written over a horizontal line.

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du Lundi 3 Juin 2024

Sur convocation en date du 24 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Dominique Brunet, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Evelyne Gandon, Carole Barrault, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Thierry Herrey, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Dominique Brunet à Alain Bourgeois, Katia Touzet à Laurent Borel.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

OBJET : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour animation

Le Président précise aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie à Fréteval accueillera en novembre et décembre quatre séances de lectures individuelles et une séance collective de contes par une médiatrice animale accompagnée de son chien (« Ani'Maux Ther'Happy »).

Le coût du spectacle est de 722,00 €.

Le Président propose de solliciter une subvention au titre de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque année 2024 auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser quatre séances de lectures individuelles et une séance collective de contes par une médiatrice animale accompagnée de son chien (« Ani'Maux Ther'Happy ») à la Médiathèque La Fonderie à Fréteval,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de cette animation,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,
Pascal TRASSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Trassard', written over a horizontal line.